

## Association de bienfaisance

Président-fondateur et ...

... responsable : **M. BOULANGER René**

Siège social et adresse de gestion :

Chez M. MASDUPUY Gérard (vice-président)

Les Claux – Chemin de Brignoles

83670 PONTEVES

Téléphone : 04 94 77 18 70

Courriel : [gmas52@lesamisdenhatrang.org](mailto:gmas52@lesamisdenhatrang.org)

Adresse du bureau au Viêt-Nam :

*Ainsi que celle du responsable de l'association*

3/30, Tran Quang Khai

Phuong Loc Tho

NHA TRANG (Viêt-Nam)

Tél : 00 84 (0)58 352 53 43

Messagerie : [bouren@lesamisdenhatrang.org](mailto:bouren@lesamisdenhatrang.org)

Site web : <http://www.lesamisdenhatrang.org>

Les versements ou virements doivent être adressés à :

Association « Les Amis de Nha Trang »

Crédit Agricole du Midi

Agence de PÉZENAS (F-34120)

RIB : 13506 10000 35991330000 95

IBAN FR76 1350 6100 0035 99133000 95

BIC :AGRIFRPP835

Les donateurs qui auront participé au moyen de versements ou de virements échelonnés recevront, sur demande, un reçu totalisant les dons de l'année civile écoulée.

L'association

« Les Amis de Nha Trang »

présente

quelques particularités :

### L'association est et restera de taille humaine :

1) Les responsables se sont engagés à n'accepter que le nombre d'enfants dont ils sont capables de s'occuper sérieusement.

Les résultats scolaires sont suivis régulièrement.

Une réflexion sur l'orientation est proposée dès la fin de la 9<sup>ème</sup> (dernière année de collège)

Les enfants trop faibles pour la poursuite des études sont incités à choisir une formation professionnelle.

2) Les responsables distribuent eux-mêmes les fonds qui leur ont été confiés.

3) L'argent des parrainages est intégralement attribué aux enfants correspondants.

Ce qui n'est pas distribué en cours d'année est préservé sur un compte épargne jusqu'à la fin des études ou de la formation.

Les comptes individuels sont communiqués sur simple demande de la part des donateurs.

Les Amis de Nha Trang

2002-2011 - 2



Sous l'égide du PACCOM, du Comité Populaire et de l'UNION des Organisations d'Amitié de la province de Khanh Hoa

**Association française** - loi 1901 -  
déclarée à Brignoles  
sous le numéro **W341000490**

**Licence des activités au Viet Nam : n° A375/UB-HĐ**

L'action de l'association est fondée sur le principe du parrainage de jeunes enfants et d'adolescents afin de les aider à réussir leur parcours scolaire classique ou professionnel et propose :

3 façons de participer à cette action de bienfaisance  
(détails au verso)

Les entretiens sont individuels.  
Chaque enfant présente son carnet de notes  
et reçoit félicitations ou encouragements

## **Le « Parrainage »**

**- Les engagements s'inscrivent dans la durée -**

Les adhérents qui acceptent de subventionner un ou plusieurs enfants, s'engagent à tout faire pour maintenir leur nom sur le(s) parrainage(s). Ils acceptent de financer la scolarité complète ou la formation professionnelle de leur(s) protégé(s) mais ils peuvent également se faire aider en organisant un co-parrainage

**Le rôle de parrain ou de marraine d'études est souhaité : affectif et effectif**

\*

**Le montant des parrainages est destiné, individuellement, au seul bénéficiaire des enfants correspondants**

L'argent nécessaire pour l'année scolaire est habituellement distribué en 3 étapes en échange des résultats scolaires.

Le solde est préservé sur un compte-épargne. L'épargne individualisée reste à la disposition du bénéficiaire jusqu'à la fin de ses études ou de sa formation.

\*

**Les comptes individuels sont communiqués sur simple demande.**

## **Le « Fonds de roulement »**

**Est également réservé intégralement aux enfants inscrits chez « Les Amis de Nha Trang »**

**Il est constitué grâce à diverses sources :**

- Suppléments aux montants des parrainages lorsque précisés par les donateurs
- Recettes de manifestations directes
- % de recettes de manifestations indirectes
- Intérêts générés par les comptes-épargne des enfants ainsi que tous placements confondus.
- Dons occasionnels ou réguliers

**Le « Fonds de roulement » est affecté :**

- aux « urgences » en attente de parrainage
- aux enfants dont le parrainage a été interrompu
- aux étudiants en fin de parcours pour lesquels il n'est pas possible de trouver un « sponsor ».

**Différence par rapport aux parrainages :**

La totalité des sommes collectées est également attribuée aux enfants.

Le solde éventuel de fin d'année est reporté à l'année suivante.

## **Le « Fonds de fonctionnement »**

**Il s'agit de financer des éléments tels que :**

- Le loyer et les charges du bureau d'accueil
- Le matériel de bureau et les consommables
- Les déplacements locaux et frais divers

**Il est alimenté par :**

- Des dons d'entreprise ou de particuliers et
- Si besoin, les fonds propres des responsables de l'association.

Une quote-part des enfants ? **Non... !**

- Pour la « communication », nous profitons largement des avantages de l'Internet.

**Nous remercions les généreux donateurs qui nous aident à alléger les charges et aussi améliorer la structure d'accueil des enfants**  
*(Pensez à demander le reçu fiscal)*

**Vous trouverez de nombreux renseignements et détails sur notre site Internet**

[www.lesamisdenhatrang.org](http://www.lesamisdenhatrang.org)

**Mais n'hésitez pas à nous contacter.**  
***Nous vous remercions de vos avis et critiques***